

[New Global Vision](#)

Grosse opportunité pour les étudiants internationaux de la zone francophone.

Dans le cadre de notre engagement à offrir des solutions d'études à l'étranger adaptées et efficaces, nous sommes ravis de vous présenter le nouveau Programme Pilote Canada. Ce programme simplifie, facilite et accélère le processus d'études au Canada.

Le Canada est un pays vaste et toujours peu peuplé. Malheureusement, la plupart des personnes qui ont eu la chance d'avoir le visa se sont presque tous concentrées dans une seule province, le Québec, et plus particulièrement à Montréal, car c'est la ville où la langue française est majoritaire.

Cependant, le gouvernement canadien, souhaitant attirer des étrangers dans tout le pays, a décidé de changer sa stratégie d'immigration pour les étudiants. En créant ce programme pilote, il vise à inciter les étudiants à aller vivre, travailler et étudier dans d'autres provinces que le Québec, afin de faire découvrir au monde francophone que le Canada ne se limite pas à cette seule province.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme du gouvernement canadien qui aide les étudiants francophones étrangers à venir étudier et s'installer dans les régions du Canada où le français est moins parlé (hors Québec).

Pour qui ?

- Étudiants venant de pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), comme le Sénégal, Mali, Guinée, Madagascar, Tunisie, et peus d'autre pays.
- Personnes souhaitant étudier en français dans des écoles or Québec.

Conditions importantes :

- **Payer une partie des frais de scolarité pour une (environ 85 000 000 GNF)** : Avant d'être accepter dans le programme pilote, vous devez payer les frais de scolarité d'une partie d'études, qui s'élèvent approximativement à 85 millions de francs guinéens (GNF).
- **Passer un test de français (TCF)** : Vous devez prouver que vous parlez bien français, en passant un test au centre culturel de Conakry.

Avantages principaux :

- **Voyage avec la famille** : Le programme permet de voyager avec un ou des membres de votre famille en les déclarant simplement lors du processus de demande. Il est également possible de les parrainer pour qu'ils viennent vivre avec vous une fois que vous êtes installé au Canada.
- **Résidence permanente plus facile** : si vous ne changer pas d'école pour aller continuer au Québec, après avoir obtenu votre diplôme, vous pouvez demander directement la résidence permanente sans avoir besoin d'un permis de travail post-diplôme. Le gouvernement vous accordera alors la résidence permanente, à vous et à tous les membres de votre famille.
- **Opportunités économiques** : Ces régions, en pénurie de main-d'œuvre, offrent des perspectives d'emploi intéressantes.
- **Visa presque garanti** : Grâce à ce programme, les chances d'obtenir un visa étudiant pour le Canada sont très élevées, voir même garanties.
- **Pas de CAQ nécessaire** : Vous n'avez pas besoin de faire une demande de Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) après avoir été admis dans un établissement participant au programme.

Pourquoi le Canada fait ça ?

- Pour aider les communautés francophones à grandir et à rester dynamiques.
- Pour montrer que le Canada est un pays bilingue.
- Pour attirer des travailleurs qualifiés qui parlent français.

En gros : C'est une excellente opportunité pour étudier au Canada en français et y rester ensuite plus facilement. De plus, le voyage de votre famille, l'obtention du visa est quasi assurée, vous n'avez pas besoin du CAQ et vous devez prévoir environ 85 000 000 GNF pour les frais de scolarité d'une année.

[New Global Vision](#)

Captures dans le site du gouvernement.

 Gouvernement du Canada Government of Canada

MENU ▾

[Canada.ca](#) > [Immigration et citoyenneté](#) > [Étudier au Canada à titre d'étudiant étranger](#) > [Permis d'établissement pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire](#)

Programme pilote pour les étudiants dans francophones en situation minoritaire

Vous pourriez être admissible au Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire (PPECFSM), en fonction de :

- votre citoyenneté;
- votre connaissance du français (francophone);
- l'endroit où vous choisissez de poursuivre vos études;
- votre désir de rester au Canada en tant que résident permanent après avoir terminé vos études;

En tant que participant au Programme pilote :

- vous aurez accès à des services d'établissement pendant toute la durée de vos études;
- Vous pourriez être admissible à la résidence permanente peu après la fin de vos études.



MENU ▾

[Canada.ca](#) > [Immigration et citoyenneté](#) > [Étudier au Canada à titre d'étudiant étranger](#) > [Permis d'établissement pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire](#)

Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire

Voie d'accès à la résidence permanente

Vous pouvez être admissible à la résidence permanente (ainsi que votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge) après avoir obtenu votre diplôme si vous répondez aux critères suivants :

- vous êtes résident du Canada (hors Québec);
- vous avez un statut de résident temporaire valide au moment où vous présentez votre demande;
- vous avez obtenu un grade ou un diplôme admissible pendant que vous participiez au PPECFSM.